

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS À 16H00
--

- * - * -

Présents & représentés : 33 présents, 5 représentés.

1	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Démocratie participative Participation des électeurs aux décisions locales
----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la volonté de la commune de Saint-Raphaël de mettre en œuvre la participation des électeurs dans les conditions prévues par la Loi ;

PERMET au cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune de demander qu'une consultation, sur toute affaire relevant de la compétence du Conseil Municipal, soit inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée au sens de l'article L. 1112-16 du Code général des collectivités territoriales, en leur mettant notamment à disposition les moyens techniques nécessaires ;

PERMET à 3 000 électeurs ou 10 % des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune de solliciter, auprès de Monsieur le Maire, l'inscription d'une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal, en leur mettant notamment à disposition les moyens techniques nécessaires, étant rappelé que le choix de porter une affaire à délibération de l'assemblée communale relève d'un pouvoir discrétionnaire du Maire ;

FIXE la composition de la commission de contrôle, pour la durée du mandat municipal en cours, comme suit : 6 membres du Conseil Municipal dont 2 représentants de l'opposition ;

DÉCIDE de ne pas procéder au vote au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, pour désigner les élus membres de la commission de contrôle ;

PRÉCISE que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire ;

CONSTATE la présence d'une liste unique composée comme suit :

- Mme CHIODI
- M. HEUDIARD
- M. MARTY
- M. SPINNHIRNY
- M. JEANPIERRE
- M. TOMASI

DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle pour la durée du mandat municipal en cours, comme suit :

- Mme CHIODI
- M. HEUDIARD
- M. MARTY
- M. SPINNHIRNY
- M. JEANPIERRE
- M. TOMASI

2	POLICE MUNICIPALE	Extension de la vidéoprotection à Saint-Raphaël
---	----------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'extension du dispositif de la vidéoprotection à Saint-Raphaël ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation du système de vidéoprotection à Saint-Raphaël et à signer tout document afférent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute déclaration, demande, autorisation ou document s'y rapportant.

3	ENVIRONNEMENT	Engagement Charte zéro déchet plastique régionale
---	---------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la charte d'engagement « zéro déchet plastique en Méditerranée » annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte et tout acte y afférent.

4	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention d'organisation Compétition internationale de plongeon de haut vol « Red Bull Cliff Diving 2021 » - Etape Française
---	--	---

QUESTION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR
--

5	CULTURE	Publication et commercialisation de la bande dessinée « Louis de Funès : Drôles de vies ! »
---	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la commercialisation de la bande dessinée « Louis de Funès : Drôles de vies ! » ;

APPROUVE les conditions de distribution de la bande dessinée « Louis de Funès : Drôles de vies ! » à chaque édition de 10 000 exemplaires, comme suit :

- Nombre d'exemplaires destinés à être remis gracieusement par la Commune lors des échanges protocolaires : 1 500 ;
- Nombre d'exemplaires destinés à être remis gracieusement par la Commune dans le cadre de divers jeux concours : 300 ;
- Nombre d'exemplaires destinés à la vente : 8 200.

DIT que les dépenses et les recettes qui en résultent feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

6	CULTURE	Commercialisation du Musée de Funès – Convention avec PROWEBCE-MEYCLUB
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune de SAINT-RAPHAEL et le groupe PROWEBCE-MEYCLUB jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à la signer ;

DIT que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

7	CULTURE	Commercialisation du Musée de Funès – Convention avec le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France
---	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune de SAINT-RAPHAEL et le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France jointe en annexe ;

APPROUVE l'annexe I et l'annexe II à la convention entre le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France et la commune de SAINT-RAPHAEL, ci-annexées, portant sur le descriptif des prestations concernées, et sur les documents à remettre par le partenaire à la signature de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à la Culture à la signer ;

DIT que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

8	CULTURE	Adhésion à la « Fédération de l'art urbain »
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE l'adhésion de la Commune à la Fédération de l'Art Urbain pour l'année 2021, en tant que membre sympathisant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer le formulaire d'adhésion joint en annexe ;

DIT que les dépenses qui en résultent feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

9	ACQUISITIONS	Mise en demeure d'acquérir le tènement foncier de l'emplacement réservé n° 26 sur la parcelle cadastrée section AN n° 3 sise Chemin Aurélien - Renoncement de l'acquisition
---	--------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

RENONCE à acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AN n° 3, objet de l'emplacement réservé n° 26 au PLU de la Commune ;

PRÉCISE que cet emplacement réservé sera supprimé lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme.

10	ACQUISITIONS	Mise en demeure d'acquérir le tènement foncier de l'emplacement réservé n° 26 sur la parcelle cadastrée section AN n° 79 sise Rue des Pins Parasols - Renoncement de l'acquisition
----	--------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

RENONCE à acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AN n° 79, objet de l'emplacement réservé n° 26 au PLU de la Commune ;

PRÉCISE que cet emplacement réservé sera supprimé lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme.

11	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Programme d'accession à la propriété - Prouration pour consentir une mainlevée d'hypothèques
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

AUTORISE Monsieur le Maire à la demande de Maître Frédéric BASTUCK à faire procéder à la main levée de l'inscription hypothécaire prise au profit de la Commune concernant le bien vendu par les époux CHARPENAY Jean-Luc et Coralie, sis Parc Horizon 1, avenue Bertly Albrecht ;

DONNE à cette fin tout pouvoir à Maître Frédéric BASTUCK notaire à la Croix Valmer, ou à tout clerc de son étude.

12	POLITIQUE DE LA VILLE- HABITAT- LOGEMENT	Bilan 2020 des opérations foncières réalisées par l'EPF PACA
----	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

PREND ACTE du bilan des opérations foncières réalisées au cours de l'exercice 2020 par l'Etablissement Public Foncier PACA dans le cadre de la convention Habitat en multi-sites n° 1 et de la convention d'anticipation foncière sur le territoire à enjeu « le Printemps » ;

DIT que l'état du stock, pour la Commune, au 31 décembre 2020 sera annexé au compte administratif de la Commune.

13	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Mise à disposition à temps partiel d'un cadre territorial de la ville de Saint-Raphaël au profit de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée Renouvellement
----	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent cadre A à intervenir entre la Commune de Saint-Raphaël et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente.

14	ENSEIGNEMENT	Situation scolaire à la rentrée 2021 / 2022
----	--------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle de Valescure.

15	ENSEIGNEMENT	Indemnité représentative de logement aux enseignants pour 2020 – Exercice 2021
----	--------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) de base des enseignants proposé par Monsieur le Préfet.

16	MARCHÉS PUBLICS	Avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commande entre la commune et le CCAS de Saint-Raphaël
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE, l'avenant n° 3 de la convention constitutive de groupement de commandes entre la commune et le CCAS, joint en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE, à signer l'avenant n° 3 ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant délégué, à signer les marchés passés au nom du groupement en tant que représentant du coordinateur du groupement de commandes.

17	SUBVENTIONS	Quartiers de veille active Logis de l'Aspé et Saint-Sébastien - Renouvellement de subventions aux associations
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE les subventions aux associations ci-dessus visées dans les quartiers Logis de l'Aspé et Saint-Sébastien dits « quartiers en veille active ».

18	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Saint-Raphaël Country Club
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Saint-Raphaël Country Club ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

19	SUBVENTIONS	Projet intermédiation Mobilité Verte - Demande de subvention de l'association Logivar Esterel Udv
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE une subvention à l'association Logivar Esterel UdV comme suit :

5 000 € en 2021 ;

5 000 € en 2022 ;

dans le cadre du projet « mobilité verte », étant précisé que cette aide est conditionnée à la réponse favorable de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet intermédiaire Mobilité Verte.

20	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales
----	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales tel qu'annexé.

21	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Projet de budget primitif de la Régie des Ports
----	--------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet Budget Primitif de la Régie des ports Raphaëlois pour l'exercice 2021, joint en annexe.

22	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Projet de budget primitif de la Régie Municipale pour le Stationnement
----	--------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet Budget Primitif de la Régie Municipale pour le Stationnement pour l'exercice 2021, joint en annexe.

23	SUBVENTIONS	Prise d'acte des comptes des associations subventionnées
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

PREND ACTE de la production des pièces justificatives par les associations subventionnées en 2021.

24	SUBVENTIONS	Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

N'ayant pas pris part au vote

M. ISEPPI, Mme ZUCCO,
M. CHIRON, M. BONNAL,
M. KAIOMAR (pouvoir),
M. GIRARDIN,
Mme JACQUOT, M. BLANVILLAIN.

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations.

25	SUBVENTIONS	Convention entre la Commune de Saint-Raphaël et le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Raphaël et ses organismes associés - Avenant n° 15
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant n° 15 à la convention passée avec le COS, pour l'année 2021, joint en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son Adjoint délégué à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

26	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Fixation des taxes directes locales 2021
----	--------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

VU le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies ;
VU la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 et notamment son article 16 ;
CONSIDÉRANT la volonté de la ville de ne pas augmenter la pression fiscale ;
CONSIDÉRANT la nécessité de consolider le taux communal et le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

DÉCIDE :

de **FIXER** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 32,79 % ;

de **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 31,73 % ;

de **MAINTENIR** le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,97 %.

27	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Reprise anticipée des résultats du Budget Principal de l'exercice 2020
----	--------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'affectation des résultats du budget ville proposés par inscription en solde créditeur de **8 568 578,06 €** en report à nouveau, en fonctionnement, au compte 002.

28	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Budget primitif de la ville
----	--------------------------	-----------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
S'étant abstenus	M. PECOUL, M. JEANPIERRE, M. TOMASI.

APPROUVE le vote du Budget Primitif par chapitre, sans spécialisation d'articles.

29	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Désignation d'un représentant pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël
----	---------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DÉCIDE de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour procéder au remplacement d'un membre appelé à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël ;

DÉSIGNE M. Hervé LEPRINCE pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël.

30	DIVERS	Compte rendu de délégations de compétences accordées à Monsieur le Maire
----	--------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes, au cours de la période allant du 15 octobre 2020 au 02 mars 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FAIT à SAINT-RAPHAËL, le **02 AVR. 2021**

LE MAIRE,



Frédéric MASQUELIER